

Message du Conseil d'administration de votre ICAV

Le présent avis n'a pas été revu par la banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et il est possible que des modifications soient nécessaires pour qu'il réponde aux exigences de cette dernière. Les Administrateurs estiment qu'aucun élément du présent avis ni des propositions qui y sont détaillées n'entre en conflit avec la Réglementations de la Banque centrale sur les OPCVM ou avec les orientations complémentaires publiées par cette dernière, ni ne va à l'encontre des bonnes pratiques du secteur.

En cas de doute quant aux mesures à prendre, veuillez consulter immédiatement votre courtier, conseiller juridique, avocat ou tout autre professionnel dûment habilité. Si vous avez cédé ou transféré de toute autre manière votre participation dans l'ICAV, veuillez faire parvenir le présent avis et tous autres documents pertinents au courtier ou autre agent par le biais duquel la cession ou le transfert a eu lieu, afin qu'il puisse le transmettre à son tour à l'acquéreur ou au cessionnaire.

Sauf mention contraire, tous les termes commençant par une lettre majuscule utilisés dans la présente lettre et qui n'y sont pas définis auront la signification qui leur est donnée dans le prospectus de l'ICAV (le « Prospectus »).

Madame, Monsieur,

Nous vous écrivons en votre qualité d'Actionnaire d'un ou plusieurs compartiments de l'ICAV.

Nous souhaitons vous informer que, suite à l'avis relatif à l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de l'ICAV (l'« AGE ») daté du 24 février 2023 (l'« Avis »), l'AGE s'est tenue le 22 mars 2023 et les propositions décrites dans l'Avis ont été approuvées par les Actionnaires.

Par conséquent, l'acte constitutif révisé de l'ICAV, y compris les changements pertinents décrits dans l'Avis, devrait prendre effet aux alentours du 5 avril 2023, sous réserve d'approbation de la Banque centrale.

Pour toute question concernant ce qui précède, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.



Administrateur
Pour le Conseil d'administration

L'ICAV

Dénomination JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV

Forme juridique ICAV de droit irlandais

Type de fonds OPCVM

Siège social 200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2, Irlande

Téléphone +353 (0) 1 6123000

Numéro d'enregistrement (Banque centrale) C171821

Administrateurs Lorcan Murphy, Daniel J. Watkins, Bronwyn Wright, Samantha McConnell

Société de gestion JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Pour toute question veuillez contacter le Siège social de la ICAV ou votre conseiller habituel. La dernière version du prospectus, traduit en français, et du document d'information clé pour l'investisseur, ainsi que le dernier rapport annuel et/ou semi-annuel de la ICAV mentionnée dans cette lettre, traduits en français et néerlandais, sont disponibles gratuitement sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be.

Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site de la Beama www.beama.be et sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be. La valeur nette d'inventaire de certaines classes d'actions est publiée dans les journaux L' Echo et De Tijd.